VACCINATIONS GROUPÉES

LE RAPPORT PARLEMENTAIRE QUI DÉRANGE

Une commission d'enquête parlementaire italienne a découvert par hasard, la responsabilité de la vaccination multiple dans le cancer de la lymphe et les maladies auto-immunes.

À l'origine, il s'agit d'une commission d'enquête parlementaire – la quatrième en Italie – consacrée à l'uranium appauvri présent dans les munitions et aux maladies auto-immunes touchant les personnels militaires ayant été exposés à ces armements. En s'attachant parmi les milliers de victimes militaires recensées aux cas des malades qui n'étaient jamais partis en mission – et donc n'ayant pas manipulé de bombes à uranium appauvri –, la commission d'enquête italienne a mis au jour un facteur de risque insoupçonné : celui de la vaccination multiple, associé à un risque significatif de développer des cancers de la lymphe et des maladies auto-immunes.

92 additifs cumulés

À partir des notices fournies par les services de santé de l'armée, le rapport parlementaire a pu établir la liste des 92 additifs (adjuvants, excipients, avec ou sans résidus d'ADN) présents dans les vaccins injectés. Additifs qui, cumulés, dépassent la dose maximale admise pour un seul vaccin. Ainsi, la vingtaine de vaccins (ROR, DTP, vaccins anti-hépatites A et B, anti-varicelle, anti-coqueluche, antigrippe, antirabique, contre l'encéphalite japonaise, la fièvre jaune, le choléra, la malaria…) administrée à ces militaires jeunes et en pleine santé représentait au total l'injection d'un cocktail de 8,32 à 8,42 grammes d'additifs, calcule le rapport, dont 7,65 mg de dérivés d'aluminium.

Des contre-indications qui passent inaperçues

Le rapport souligne également d'autres points extrêmement problématiques dans la procédure vaccinale elle-même. En particulier la vaccination multiple, l'absence totale de tests sanguins préalables et d'entretiens sur les contre-indications et les facteurs de risques personnels ou familiaux, ou encore le manque de suivi des vaccinations déjà effectuées et des vaccinés, rendant impossible l'éventuelle notification de maladies chroniques associées.

Zèle déraisonnable
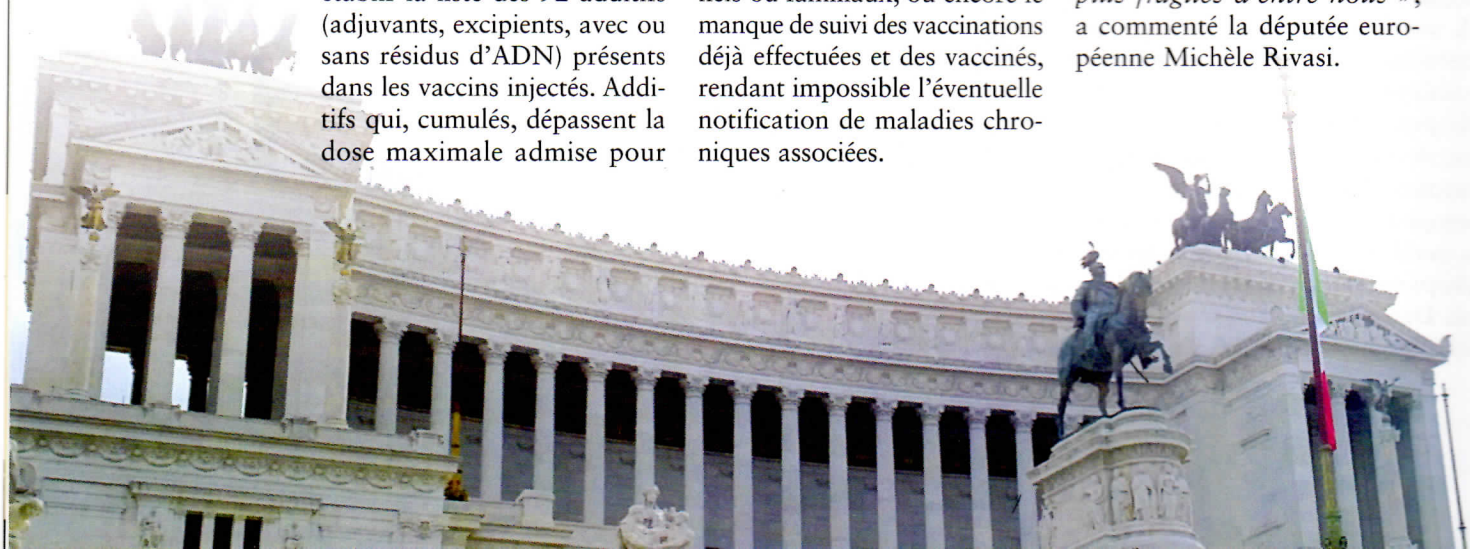
Pour remédier à tous ces problèmes, les parlementaires italiens recommandent d'employer des vaccins monovalents, à doses uniques et isolés, et de ne pas injecter plus de 5 vaccins ou souches vaccinales lors d'une même visite médicale. Ils rappellent aussi la nécessité d'analyses sanguines préalables afin de limiter les risques de réactions immunitaires indésirables. Suite aux révélations de ce rapport, finalisé en décembre 2017 et rendu public en février 2018, *« il apparaît plus qu'urgent que les responsables sanitaires de la Commission européenne et de la France, engagés avec un zèle déraisonnable dans des politiques de vaccination obligatoire, entendent les avertissements et recommandations des députés italiens, que l'on peut difficilement taxer de complotistes. Il en va de la santé des plus fragiles d'entre nous »*, a commenté la députée européenne Michèle Rivasi.